



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 24 janvier 2025  
N°2025\_2127\_DG75-L002

## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête « Panel d'élèves de petite section recruté en septembre 2021 »

*Service producteur* : SSM Éducation (Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche) – Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp)

**Opportunité** : avis favorable émis le 21 mars 2024 par la Commission « Services publics et services aux publics »

Réunion du Comité du label du 18 décembre 2024 (commission « Ménages »)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	Années scolaires 2024-2025 à 2028-2029
Publication JO	Oui
Périodicité	Ponctuelle

### **Descriptif de l'opération**

Cette enquête vise à décrire et expliquer les parcours et les performances scolaires des élèves depuis l'entrée à l'école maternelle jusqu'à l'entrée en sixième, puis au collège et au lycée.

Le suivi d'une telle cohorte permet d'éclairer le système éducatif sur les parcours et les performances scolaires des élèves en lien notamment avec le milieu socio-économique et familial de l'élève et son environnement éducatif dans et hors l'école.

Il s'agit ainsi de suivre et de décrire de manière précise et détaillée les cheminements scolaires des élèves de l'échantillon dès l'âge de trois ans, de mesurer les différences de parcours selon le profil des élèves pour mieux comprendre les différences d'acquisitions observées à l'entrée en école élémentaire. Il est ainsi possible d'évaluer leur impact sur les parcours scolaires des élèves dans l'enseignement secondaire. *In fine*, l'étude de ce panel permet de mieux comprendre les inégalités de trajectoires et de performances scolaires et de préciser le rôle que peut jouer l'école dans la réduction des conséquences scolaires des inégalités sociales.

Pour répondre à ces objectifs, la collecte des données repose sur plusieurs composantes :

- la situation scolaire des élèves est actualisée chaque année par croisement de l'ensemble de l'échantillon encore en observation avec la base de gestion des élèves du ministère de l'éducation nationale,
- les familles ayant un enfant dans le panel ont été interrogées en 2022 afin de recueillir l'information notamment sur les caractéristiques familiales de l'élève (CSP, conditions de logement, degré d'implication dans le suivi de la scolarité, pratiques éducatives parentales...),
- des évaluations ont été mises en place dans le but d'apprécier les compétences et les connaissances des élèves scolarisés en début d'école maternelle et
- les enseignants des élèves étaient interrogés sur leurs pratiques éducatives.

Pour l'édition 2025 de l'enquête Famille de nouveaux thèmes seront abordés tels que :

- **l'environnement familial élargi** : information sur l'origine sociale des grands-parents et leur rôle dans la vie de l'élève.
- **les descendants d'immigrés de troisième génération** : identification des élèves descendants d'immigrés de la troisième génération.
- **la santé et le handicap des élèves** : recueil d'informations sur la santé, le handicap des élèves et leur prise en charge scolaire.
- **les contraintes de temps des parents** : charges parentales et professionnelles, et appréciation du temps disponible pour l'élève du panel,

Les résultats de l'enquête pourront contribuer au débat public, ainsi qu'à l'aide au pilotage en matière d'éducation et à l'évaluation du système éducatif.

Pour les années à venir, les données du panel seront collectées selon 3 modes en fonction de leur nature :

- par remontées informatiques de l'outil numérique pour la direction d'école (ONDE) pour la situation scolaire des élèves ;
- par remontées des niveaux des acquis lors des évaluations nationales ;
- par enquête multimodale pour les données concernant le milieu familial.

~~~

### ***Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :***

#### **Remarques générales**

Le Comité précise que le présent avis couvre, pour les années scolaires 2024-2025 à 2028-2029, l'enquête auprès des familles dont la collecte est prévue en 2025, ainsi que, sur la période, les opérations annuelles de collecte permettant de suivre les élèves panélistes non retrouvés dans l'outil numérique pour la direction d'école (ONDE). Il relève que ces opérations auront lieu aux mêmes dates pour tous les élèves, indépendamment de la classe effectivement fréquentée. Il note que le service indique avoir conçu le questionnaire auprès des familles 2025 de manière à ce qu'il convienne également à des élèves encore en maternelle ou déjà en CE1. Par ailleurs, à la différence du précédent millésime, le présent avis ne couvre pas de collectes liées à des processus d'évaluation, ou à l'interrogation des enseignants. Le service s'appuiera sur les évaluations nationales à l'école élémentaire pour obtenir les évaluations de l'élève à chaque niveau scolaire de l'école élémentaire. Le Comité relève que le recours à ces évaluations nationales permet d'alléger la charge de collecte par rapport au précédent panel d'élèves de primaire (élèves entrés en CP en 2011). Il invite le service à préciser dans la documentation et dans le prochain dossier les recueils de données conçus pour être

exploités conjointement (informations précédemment recueillies sur le panel de petite section, enquête famille 2025, évaluations...) et les pondérations associées.

Les principales nouveautés du dossier soumis à l'examen du Comité portent sur la prise en compte de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de 2020 (PCS 2020), l'origine sociale des grands-parents et leur présence dans la vie de l'enfant, l'identification des élèves descendants d'immigrés de la troisième génération, le recueil d'information sur la santé et le handicap de l'élève, une meilleure mesure des contraintes de temps qui pèsent sur les parents, que ce soit en termes de charge parentale ou de charge professionnelle.

Concernant les origines géographiques et sociales des grands-parents, le Comité souligne que l'accent est mis par le service sur la description des figures actuellement impliquées dans l'éducation de l'enfant, plutôt que sur l'identification des origines des ascendants. Le service indique que ce choix est en cohérence avec la position historique de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), en ce qui concerne la description du milieu familial. Il confirme que si cette approche ne permet pas d'identifier *stricto sensu* les « descendants d'immigrés de troisième génération » (en reprenant les termes de l'avis d'opportunité), des échanges spécifiques ont eu lieu sur ce point lors de la concertation. Il indique par ailleurs que les exploitations statistiques *ex post* de l'enquête auprès des familles de 2022 montrent que les cas de personnes répondant à l'enquête qui ne sont ni les pères ou mères des enfants sont très marginaux à ces âges. Afin d'éviter d'éventuelles ambiguïtés avec des concepts utilisés dans d'autres enquêtes de la statistique publique, et relevant davantage d'une logique d'ascendance, le Comité invite le service à adapter, en conséquence, la terminologie, la communication et la documentation de l'enquête au cadre conceptuel retenu (y compris en fournissant des ordres de grandeur des différences liées aux concepts et en documentant de manière plus détaillée la manière dont l'identification des personnes devant répondre à l'enquête est gérée tout au long du processus de collecte).

Le Comité note que le point de vue des enseignants a été pris en compte par l'intégration aux instances de gouvernance de personnels détachés de l'éducation nationale et affectés à la DEPP. Il invite néanmoins le service à étendre la concertation aux organisations représentatives des enseignants. Le Comité suggère par ailleurs au service d'organiser une concertation située plus en amont du processus d'enquête, afin de recueillir l'avis des différentes parties prenantes sur les thématiques prioritaires à aborder lors de la constitution du questionnaire.

## **Méthodologie et protocole**

Le Comité souligne positivement le niveau élevé des taux de réponse.

Le Comité a pris acte de l'inscription au programme de travail du service de travaux méthodologiques permettant de mieux comprendre et de mieux mesurer les biais potentiels de désirabilité sociale dans un contexte de collecte multimode.

Dans le cadre de la nouvelle régulation de l'Arcep, le Comité invite le service à partager avec l'ensemble de la statistique publique ses pratiques en matière de contact téléphonique des enquêtés, et notamment celle qui consiste à afficher le numéro de la hotline, qui est également fourni dans les documents de contact, tant sur support papier que dématérialisé.

Le Comité note que le service a prévu d'échanger avec son prestataire au sujet de l'articulation entre relances papier et courriel (de manière à éviter d'adresser des courriers à des personnes venant de répondre suite à une relance par courriel).

## **Questionnaire, diffusion**

Le Comité souligne positivement à la fois la qualité rédactionnelle du questionnaire et les efforts du service pour le réduire d'environ 20 %. Il accueille favorablement le libellé de la question sur la conciliation Famille - Travail, inspiré de l'enquête Eurofound.

Le Comité observe que la quantité de travail à la maison est relativement peu documentée par le système d'information de la statistique publique. Il invite le service à évoquer l'opportunité d'inclure cette thématique dans un futur questionnaire lors de concertation qui sera mise en place pour la prochaine collecte.

Le Comité a suggéré quelques modifications du questionnaire en séance et post-séance, dont l'instruction est laissée au service et qui lui ont été transmises directement.

## **Environnement juridique**

Le Comité rappelle qu'il revient au service de vérifier, avec son unité juridique, que le projet d'enquête est mis en œuvre dans le respect de la réglementation « Informatique et libertés », et rappelle la protection spécifique que requiert la collecte de données de santé. À cet égard, le Comité note qu'une analyse d'impact relative à la protection des données (AIPD) est en cours de rédaction.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis de conformité à l'enquête « Panel d'élèves de petite section recruté en septembre 2021 » et, par délégation du Président du Cris, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique, avec proposition d'octroi du caractère obligatoire.**

**Cet avis est valide pour les années scolaires 2024-2025 à 2028-2029.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Pascale BREUIL